FINANCEMENTS VERTS

QUELLE CONTRIBUTION DES BANQUES ET ASSURANCES EUROPÉENNES ?

novethic

Février 2015

SOMMAIRE

À retenir ... 3

Introduction ... 4

Panel ... 5

Méthodologie ... 6

Classement « Contribution à une économie verte » ... 7

Classement « Gestion des risques environnementaux » ... 8

Stratégies bas carbone ... 9

Financement du secteur de l'énergie ... 14

Gestion des risques et politiques sectorielles ... 18

Offre de produits verts ... 23

Empreinte carbone ... 26

L'analyse environnementale des agences de notation ... 28

Les financements verts vus par les ONGs ... 30

Conclusion ... 31

© Novethic 2015 - Financements verts : quelle contribution des banques et assurances européennes ?

À RETENIR

L'analyse de la communication publique des 32 principaux groupes bancaires et d'assurance européens permet de faire les constats suivants. Depuis 2012, la prise de conscience du rôle du secteur financier pour la transition vers une économie bas carbone s'est généralisée. Les analyses de risques environnementaux se sont développées. Cependant, ces pratiques s'apparentent plus à des politiques de gestion des risques afin de limiter l'exposition aux projets les plus controversés qu'à des véritables politiques de réallocation au service de la transition vers une économie bas carbone.

Les informations sur les financements verts se développent mais dans une stratégie axée sur l'image plus que sur les métiers. Les entreprises du panel communiquent de plus en plus sur leurs financements verts au travers notamment de l'affichage de la contribution à des projets d'énergie renouvelable. Cependant, les indicateurs utilisés sont souvent hétérogènes, non suivis dans le temps et non comparables d'une entreprise à l'autre. En outre, les banques et les assurances ne prennent généralement pas d'engagement pour augmenter leur allocation aux financements verts et passent généralement sous silence leur financement des énergies fossiles.

Les informations sur les politiques de gestion de risques environnementaux et sociaux (ES) se structurent. Cela inclut d'une part la mise en place de politiques sectorielles, définissant des standards minimaux en-deçà desquels les entreprises n'investissent pas, notamment pour le secteur de l'énergie, et d'autre part l'élaboration d'outils d'analyse des risques ES des transactions. Les analyses intègrent théoriquement l'impact environnemental des activités financées, mais on dispose de peu d'information sur le type de critères considérés. Ces pratiques, initialement développées pour le financement de projets, s'étendent aujourd'hui aux autres métiers bancaires et plus récemment aux activités d'assurance.

Le reporting sur l'impact environnemental des produits financés reste encore embryonnaire. Si plus des trois quarts du panel reconnait aujourd'hui la responsabilité environnementale induite par l'impact de ses activités financées, les mesures restent encore principalement focalisées sur l'impact des locaux et des déplacements professionnels. Alors que la quasi-totalité du panel communique sur ses émissions directes de gaz à effet de serre, seul un quart des entreprises analysées mentionne un travail de recherche sur les émissions financées.

On observe une pression montante des ONGs sur le secteur financier. Les banques et les assurances sont de plus en plus ciblées par les ONGs qui publient des études mesurant leur financement des énergies fossiles pour mieux les dénoncer. Les Amis de la Terre en France, ou encore BankTrack à l'international pointent ainsi du doigt la large contribution du secteur au financement des centrales à charbon.

Les agences de notation analysent principalement les pratiques de gestion des risques mises en place par les banques et les assurances. Elles font cependant évoluer leur analyse du secteur financier et ont de plus en plus recours à des données externes pour vérifier que les politiques mises en place ont un véritable impact environnemental sur les activités et les produits financés.

INTRODUCTION

Cadre de l'étude

À l'heure des négociations climatiques internationales pour la COP21, Novethic a choisi de reconduire son analyse en se concentrant plus spécifiquement sur la contribution du secteur au financement d'une économie verte. Cette édition 2015 s'interroge ainsi sur la place des financements « verts » et de la lutte contre le changement climatique dans les communications RSE des grands groupes bancaires et d'assurance européens. L'étude cherche à répondre à deux questions :

- Comment les principaux groupes bancaires et d'assurances européens se positionnent-ils sur le financement de la transition vers une économie bas carbone?
- Dans quelles mesures leurs politiques répondent-elles aux attentes de leurs parties prenantes, en particulier des analystes extra financiers et des ONGs?

En 2012, l'étude Novethic « *RSE et communication responsable : Pratiques des banques et assurances européennes* » analysait la communication en matière de RSE des principaux groupes bancaires et d'assurances européens. L'étude montrait notamment que les politiques environnementales du secteur étaient encore très largement focalisées sur l'impact direct lié aux locaux occupés et aux déplacements professionnels alors que l'impact environnemental induit par les financements restait largement négligé.

Le défi du financement de la transition vers une économie verte

Pour permettre la transition vers une économie bas carbone compatible avec l'objectif de maintien d'une hausse des températures à 2°C, l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) estime que 500 milliards de dollars seront annuellement requis d'ici 2020 et un trillion entre 2020 et 2050[1]. Il s'agit tant de réorienter les financements aujourd'hui dirigés vers les énergies fossiles que d'accroître les financements des énergies renouvelables et des projets en faveur de l'efficacité énergétique.

Les banques et les assurances ont un rôle clé à jouer dans ces évolutions. Au travers de leurs activités de services financiers, de prêts et de financements de projets, les banques peuvent soutenir les projets d'énergie renouvelable et de technologies vertes et empêcher la construction de nouvelles unités fortement émettrices. A titre d'exemple, Standard and Poor's (2013) estime que les banques représentaient 63% des financements de projets en infrastructure entre janvier 2012 et février 2013[2]. Les assurances peuvent également y contribuer, tant au travers de leurs investissements qu'au travers de leurs offres de produits d'assurance plus incitatives pour les activités faiblement émettrices.

Depuis quelques années, le secteur financier a fait l'objet de nombreuses initiatives pour une meilleure prise en compte du changement climatique dans ses activités. Si les banques et les assurances se sont engagées à mieux intégrer ces enjeux, il est intéressant d'analyser dans quelles mesures ces déclarations se traduisent dans les politiques mises en oeuvre et les documentations institutionnelles.

[1] AIE (2014) Special Report on the World Energy Investment Outlook
[2] http://www.standardandpoors.com/spf/upload/Ratings_EMEA/MikeWilkins-OutOfTheShadows-TheRiseOfAlternativeFinancingInInfrastructure.pdfw

© Novethic 2015 - Financements verts : quelle contribution des banques et assurances européennes ?

PANEL

Cette étude porte sur la communication publique des 32 plus grands groupes bancaires et d'assurance européens. Seule la documentation institutionnelle (rapport annuel, rapport RSE, site internet) publiée par le groupe est prise en compte. Les communications des différentes filiales ne sont donc pas considérées. L'analyse porte sur les documents disponibles entre janvier et novembre 2014.

Les groupes du secteur financier sont en général multi activités. Aujourd'hui, leurs communications se concentrent principalement sur leur cœur de métier. Seule l'activité principale est donc prise en compte dans l'analyse. Elle est indiquée par B pour les groupes bancaires et A pour les assurances dans le tableau suivant.

Groupe	Type	Pays du siège social	Actif (Mds€)	Salariés
Aegon	A	Pays Bas	354	26 890
Allianz	A	Allemagne	712	148 000
Aviva	A	Royaume-Uni	349	27 700
AXA	A	France	757	112 870
Barclays	B	Royaume-Uni	1689	139 600
BBVA	B	Espagne	599	110 000
BNP Paribas	B	France	1800	184 540
BPCE	B	France	1124	115 000
CNP Assurances	A	France	366	4 800
Commerzbank	B	Allemagne	550	52 940
Crédit Agricole	B	France	1706	150 000
Crédit Mutuel	B	France	659	80 000
Crédit Suisse	B	Suisse	727	45 100
Deutsche Bank	B	Allemagne	1611	98 250
Generali	A	Italie	450	77 180
HSBC	B	Royaume-Uni	2151	254 000
ING Group	B	Pays-Bas	1081	82 000
Intesa Sanpaolo	B	Italie	626	93 210
Lloyds Banking group	B	Royaume-Uni	1062	90 000
Mapfre	A	Espagne	56	36 280
Munich Re	A	Allemagne	254	44 670
Nordea	B	Suède	669	29 530
Prudential	A	Royaume-Uni	409	22 300
Rabobank	B	Pays-Bas	669	56 870
RBS	B	Royaume-Uni	1290	115 000
Santander	B	Espagne	1115	182 960
Société Générale	B	France	1235	148 000
Standard Chartered	B	Royaume-Uni	540	86 640
Talanx	A	Allemagne	133	20 000
UBS	B	Suisse	841	60 000
UniCredit	B	Italie	846	147 000
Zurich Insurance group	A	Suisse	332	55 000

MÉTHODOLOGIE

Cinq axes d'analyse ont été retenus :

1. **Déclarations et engagements internationaux :** L'analyse porte sur la reconnaissance d'une responsabilité liée aux activités de financement ainsi que l'adhésion à des initiatives internationales ayant pris position pour la lutte contre le changement climatique.

2. **Financement d'une économie verte :** L'existence d'indicateurs sur le montant des financements et des investissements dédiés à des entreprises et des projets « verts » (énergies renouvelables, cleantechs, efficacité énergétique…) est recherchée. La présence d'information sur les financements des énergies fossiles est également considérée.

3. **Prise en compte des risques environnementaux :** L'analyse porte sur l'existence et la transparence des politiques sectorielles et plus globalement sur l'existence de politiques d'analyse des risques environnementaux systématisées à l'échelle du groupe.

4. **Prise en compte des critères environnementaux dans les métiers :** L'analyse porte sur l'existence d'outils de prise en compte des critères environnementaux dans les activités, de prêts, d'assurances, d'investissement et de gestion d'actifs ainsi que l'existence d'une offre de produits à valeur ajoutée environnementale.

5. **Mesure de l'empreinte carbone des activités :** Les informations sur les émissions de gaz à effet de serre du groupe sont recherchées. Sont distinguées les émissions internes liées au fonctionnement du groupe et les émissions induites par les activités financées.

À partir de cette analyse, deux classements distincts ont été établis :

Classement « Contribution à une économie verte» :

Politique sur les financements verts
La déclaration sur la volonté d'augmenter la part des financements verts est prise en compte. L'existence d'engagement chiffré précis est fortement valorisée.
Indicateur sur les financements verts
La qualité de l'indicateur (transparence sur le périmètre, suivi annuel, exhaustivité) est valorisée.
Politique sur les énergies fossiles
La déclaration sur la volonté de réduire le financement des énergies fossiles est prise en compte. L'existence d'un engagement chiffré précis est fortement valorisée.
Offre de produits verts
La présence d'un indicateur sur le volume de produits distribués est fortement valorisée.

Classement « Gestion des risques environnementaux»

Politique d'analyse de risques environnementaux
L'existence d'une politique de gestion des risques est recherchée. La transparence sur le déploiement de cette politique et la part de transactions concernées est fortement valorisée.
Politique sectorielle applicable au secteur de l'énergie
L'existence et la transparence des politiques sectorielles sont prises en compte. La disponibilité du document complet ainsi que la précision du document sont valorisées.
Gestion des risques associée aux métiers
L'existence et la précision de l'affichage d'une politique environnementale sur les métiers d'assurance ou de prêts ainsi que les métiers d'investissement et de gestion d'actifs sont valorisées.
Mesure de l'empreinte induite
La mention d'un travail de recherche est prise en compte. L'affichage d'un indicateur est valorisé.

© Novethic 2015 - Financements verts : quelle contribution des banques et assurances européennes ?

CLASSEMENT « CONTRIBUTION À UNE ÉCONOMIE VERTE »

Le panel est classé en fonction de la clarté et de la précision des communications des banques et des assurances sur leur contribution au financement d'une économie verte et leur exposition aux énergies fossiles. On peut distinguer quatre catégories d'acteurs :

Les « Leaders »

ING Group
Rabobank
RBS
Intesa Sanpaolo

Ces institutions financières présentent une communication étayée d'indicateurs précis sur les financements verts. Les communications sur le financement des énergies fossiles et les politiques d'engagement restent inégales.

Les « Prometteuses »

Allianz
Deutsche Bank
HSBC
Crédit Mutuel
Lloyds banking group
Société Générale
Standard Chartered
BPCE
Crédit Agricole
Munich Re

La communication de ces banques et assurances mériterait d'être précisée. Si toutes affichent un indicateur sur leurs financements verts, les informations fournies sont de moindre qualité, et l'offre de produits verts au niveau des métiers est généralement peu présentée.

Les « Imprécises »

Commerzbank
Generali
BNP Paribas
UniCredit
Santander
Aviva
Zurich Insurance group
Mapfre
CNP Assurances
AXA
UBS
Credit Suisse
Barclays
BBVA
Aegon

Ces entreprises affichent des éléments de communication sur leurs financements verts mais ne couvrent généralement que des périmètres partiels. Elles se cantonnent souvent à des actions pouvant être visibles mais dont l'impact est limité. Leurs communications relèvent plus d'exemples ou de déclarations mettant en avant des bonnes pratiques que de véritables reportings suivis dans le temps.

Les « Silencieuses »

Nordea
Prudential
Talanx

Ces entreprises ne publient quasiment aucune information sur leur contribution à une économie verte, à l'exception de Nordea qui communique sur sa politique d'engagement auprès des compagnies pétrolières dans le cadre de sa politique d'investissement responsable.

CLASSEMENT « GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX »

Ce classement répartit en quatre catégories les banques et les assurances en fonction de la clarté et de la précision de leur communication sur la prise en compte des risques environnementaux dans leurs différents métiers (financements de projets, prêts, gestion d'actifs et investissement, offre de produits d'assurance…).

Les « Leaders »	
Crédit Agricole Société Générale ING Group BNP Paribas	Ces entreprises présentent les communications les plus détaillées sur leur politique de gestion des risques environnementaux. Elles affichent des informations sur le type de critères analysés, a minima dans le cadre de leurs politiques sectorielles.
Les « Prometteuses »	
UBS Credit Suisse Rabobank RBS Deutsche Bank Santander Standard Chartered BBVA HSBC UniCredit Allianz Zurich Insurance group	Ces entreprises affichent des politiques de gestion des risques environnementaux qui dépassent le financement de grands projets et les métiers d'investissement. Cependant, les informations publiées sont moins précises que pour la première catégorie.
Les « Imprécises »	
Commerzbank Barclays Generali Nordea AXA Intesa Sanpaolo Mapfre Lloyds Banking group Munich Re Aviva Aegon BPCE Crédit Mutuel CNP Assurances	Ces entreprises communiquent sur la prise en compte des risques environnementaux. Cependant, les métiers couverts sont moins nombreux et peu de précisions sont fournies sur le type de critères analysés et sur le déploiement de ces politiques.
Les « Silencieuses »	
Prudential Talanx	Ces entreprises ne publient aucune information sur une politique de gestion des risques environnementaux.

© Novethic 2015 - Financements verts : quelle contribution des banques et assurances européennes ?

Des engagements au travers d'initiatives internationales

La communication des institutions financières du panel sur le changement climatique et de la transition vers une économie bas carbone passe par les différentes initiatives internationales dont elles sont membres.

Depuis la création de **l'UNEP FI**, l'initiative dédiée au secteur financier lancée en 1992 par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP), de nombreuses autres initiatives ont vu le jour pour la promotion des critères environnementaux dans les activités des banques et des assurances. Plus récemment, ces initiatives ont publié différentes déclarations spécifiques à la prise en compte du changement climatique et à la transition vers une économie verte.

Les Principes de l'Équateur pour le financement de projet

Lancés en 2003 à l'initiative d'une dizaine de banques et de l'International Financial Corporation (IFC), les **Principes de l'Équateur** se sont aujourd'hui largement généralisés. Fin 2014, l'initiative comptait ainsi 80 membres. Les Principes de l'Équateur définissent un cadre d'analyse des risques sociaux et environnementaux pour les activités de financement dédiées à des projets spécifiques. Ils reposent sur les standards de l'IFC et les lignes directrices Environnement, Santé et Sécurité de la Banque Mondiale. Les signataires s'engagent à ne pas financer les projets qui contreviendraient à ces standards et à reporter annuellement sur l'application de ces Principes, notamment sur les résultats de l'analyse de risques (niveau de risque induit par le projet A, B ou C). 17 entreprises du panel ont adhéré aux Principes de l'Équateur, soit la totalité des entreprises du panel ayant une activité bancaire à l'exception de la Commerzbank, du Crédit Mutuel, de la Deutsche Bank et d'UBS.

Les initiatives dans le secteur de l'assurance

L'Association de Genève est un think tank créé en 1973 rassemblant plus de 80 compagnies d'assurance dans le monde. Elle publie des travaux de recherche pour le secteur et sert de plateforme de discussion avec les régulateurs. L'Association a soutenu plusieurs travaux sur les risques extrêmes liés au changement climatique. Mais ces travaux se sont longtemps cantonnés à la mesure des risques climatiques sans traiter la question de la limitation des impacts. En 2009, l'Association publie sa Déclaration de Kyoto. Les 57 groupes d'assurance signataires reconnaissent le rôle du secteur dans la lutte contre le changement climatique, notamment par l'offre de produits d'assurance incitant les comportements vertueux d'un point de vue environnemental, la collaboration avec les pouvoirs publics sur la mesure des risques climatiques extrêmes et l'investissement dans des technologies propres. En 2014, cet engagement a été renouvelé avec le Statement on Climate risks, signé par 68 institutions. À l'échelle du panel, cette déclaration a été signée par la totalité des assureurs à l'exception de Prudential et de Talanx ainsi que par trois filiales d'assurance de groupes bancaires, BBVA Seguros, BNP Paribas Cardif et Crédit Agricole Assurances.

Créée en 2007 à l'initiative du Prince de Galles, **ClimateWise** est une association regroupant une trentaine d'assureurs qui s'engagent à lutter contre les risques liés au changement climatique au travers de six principes : oeuvrer pour la mesure des risques associés, promouvoir la prise de conscience auprès des clients au travers de l'offre de produits, limiter l'impact direct des activités, collaborer avec les régulateurs, incorporer les critères dans les choix d'investissement et être transparent sur les actions entreprises dans le cadre du reporting annuel. Cinq groupes du panel ont rejoint l'initiative : Allianz, Aviva, Prudential, Llyods banking group et Zurich Insurance.

Les Principes pour l'assurance responsable (PSI) lancés en 2012 par l'UNEP FI visent à promouvoir la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les métiers des assureurs. Les signataires s'engagent à respecter et à reporter sur l'application des 4 principes suivants :

1. « Nous intégrerons dans nos prises de décision les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour les métiers de l'Assurance.

2. Nous collaborerons avec nos clients et nos partenaires pour les sensibiliser aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et les inciter à mieux maîtriser les risques et à développer des solutions concrètes.

3. Nous coopérerons avec les gouvernements, les régulateurs et les autres parties prenantes pour promouvoir au sein de la société une action globale répondant à ses enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

4. Nous rendrons compte de l'application des Principes et ferons preuve de transparence en publiant régulièrement l'état d'avancement de leur mise en œuvre. »

En juillet 2014, 70 organisations avaient adopté les principes dont 43 entreprises. La totalité des assureurs du panel ont adhéré aux PSI à l'exception de CNP Assurances, de Talanx, de Zurich Insurance group et de Prudential. ING, Banco Santander et la filiale d'assurance de HSBC sont également signataires.

Les initiatives axées sur le climat pour les investisseurs

C'est le domaine où les initiatives sont les plus nombreuses, avec une accélération cette dernière année. Novethic a ainsi consacré une étude exclusive sur les initiatives des investisseurs en faveur du climat. Parmi celles-ci, on peut notamment citer :

Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) : Lancée en 2003, cette initiative regroupe près de 90 investisseurs institutionnels et gérants. Elle vise à faire partager les bonnes pratiques au travers de la réalisation de nombreuses publications et s'attache à définir des standards de reporting sur le secteur financier. L'étude « *Financial institutions taking actions on climate change* » publiée en novembre 2014 conjointement avec l'UNEP FI et les PRI, illustre le rôle que peut jouer le secteur financier pour permettre la transition vers une économie bas carbone. Cette initiative a également une mission de lobbying auprès des pouvoirs publics. En novembre 2014, l'« *IIGCC Statement on climate change and energy priorities* »[3] réagit au cadre réglementaire européen 2030 pour l'énergie en soulignant les éléments nécessaires afin que les investisseurs puissent véritablement contribuer à la transition vers une économie bas carbone. Au sein du panel, 7 entreprises adhèrent à l'IIGCC au travers de l'une de leur filiale de gestion d'actifs.

CDP : Cette organisation créée en 2003 a pour but d'améliorer la transparence sur les émissions de gaz à effet de serre. Elle travaille d'une part avec les entreprises au travers d'un questionnaire pour collecter leurs émissions et d'autre part avec les investisseurs au travers de deux initiatives. L'initiative CDP Investors, signée par 767 institutions fin novembre 2014, permet l'accès à la base de données issue des questionnaires. L'initiative CDP Carbon Action, signée par plus de 250 investisseurs, vise à inciter les entreprises fortement émettrices à se fixer des objectifs de réduction. Les banques et les assurances sont concernées par ces deux axes de travail. Seules deux entreprises du panel, Crédit Mutuel et Llyods banking group, ne remplissent pas du tout le questionnaire sur le reporting des émissions destinées aux entreprises. Côté investissement, 28 acteurs dont 6 au travers de l'une de leurs filiales sont des signataires des CDP Investors, et 10 acteurs dont 3 au travers de l'une de leurs filiales sont signataires du CDP Carbon Action.

[3] http://www.iigcc.org/publications/publication/iigcc-statement-on-eu-climate-change-and-energy-priorities

© Novethic 2015 - Financements verts : quelle contribution des banques et assurances européennes ?

Global Investor Statement on Climate Change : Plus de 360 investisseurs et gérants ont signé cette déclaration publiée à l'occasion du Sommet Climat des Nations Unies en septembre 2014. Les signataires reconnaissent l'impact de leur investissement sur le changement climatique, et discutent des différentes formes que peut prendre leur contribution à la lutte contre le changement climatique. Deux groupes du panel (Axa et BBVA) sont directement signataires de cette déclaration. Dix autres groupes n'ont que l'une de leurs filiales qui est signataire.

Initiatives sur les obligations vertes

Lancés en janvier 2014, les **Green Bonds Principles** (GBP) visent à offrir un cadre de référence pour l'émission de Green bonds, ces obligations qui doivent servir à financer des projets à valeur ajoutée environnementale. En décembre 2014, les GBP comptaient 73 membres, dont une majorité de banques jouant le rôle d'arrangeur pour les émissions obligataires. Au sein du panel, 12 banques et une assurance (Zurich Insurance group) sont membres des GBP. Sept autres groupes n'ont qu'une de leur filiale qui est signataire.

L'investissement dans les Green Bonds fait également l'objet d'une initiative distincte, au travers de **l'Investors Statement on Green Bonds & Climate Bonds**. Les signataires s'engagent à soutenir le développement du marché des Green bonds, et notamment les efforts des Green Bonds Principles pour standardiser le marché. Lancée en septembre 2014 par 11 signataires, elle en compte près d'une vingtaine quelques mois plus tard dont BNP Paribas Investment Partners, les filiales Mirova et Natixis AM de BPCE, Aviva Investors et Zurich Insurance group.

Des thématiques pertinentes mais pas vraiment prioritaires

L'adhésion des banques et des assurances du panel à ces initiatives se retrouve dans la présentation des enjeux extra-financiers du secteur. Dans leur rapport annuel, la quasi-totalité du panel fait référence à la contribution du secteur pour la lutte contre le changement climatique et la promotion de la transition vers une économie bas carbone.

Reconnaissance de la responsabilité environnementale indirecte

Dans leurs documentations publiques, de plus en plus de banques et de groupes d'assurances européens reconnaissent leur responsabilité environnementale indirecte, résultant de l'impact des activités financées. En 2014, 28 des 32 groupes du panel reconnaissent avoir un rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique et la transition vers une économie bas carbone, alors que seule la moitié avait ce type d'approche en 2012. À titre d'exemple, BNP Paribas indique vouloir « *Agir contre le changement climatique* » tandis que le groupe BPCE déclare « *Financer le potentiel économique de la croissance verte* ». Cependant, la place accordée au financement d'une économie bas carbone reste limitée dans la présentation des stratégies d'entreprise.

Place dans les enjeux du secteur

À la lecture des rapports, la prise en compte de l'environnement dans les activités est moins mise en avant que d'autres enjeux comme la confiance et la satisfaction des clients, les risques juridiques, la gouvernance... Ce moindre niveau d'importance transparait tout particulièrement dans les « matrices de matérialité » publiées par certains groupes du panel.

Les matrices de matérialité sont des illustrations graphiques dans lesquelles les entreprises classent les thématiques extra-financières en fonction de leur niveau d'importance pour leurs parties prenantes et leurs business models. Les neuf groupes du panel publiant des matrices de matérialité (Aegon, Crédit Suisse, ING Group, Intesa Sanpaolo, Nordea, Rabobank, RBS, UBS ou encore Unicredit) incluent, d'une manière ou d'une autre, l'impact environnemental des activités comme un sujet pertinent pour l'entreprise mais classe cette thématique comme un sujet faiblement ou moyennement matériel. En outre, la prise en compte des risques extra-financiers, notamment environnementaux, est considérée comme plus importante que la contribution à une économie bas carbone.

Matrice de matérialité d'UBS

La banque suisse **UBS** mentionne l'investissement responsable (« Responsible Investment ») ainsi que la protection de l'environnement (« Environmental protection & climate change) dans sa matrice de matérialité. Ces deux thématiques sont considérées comme pertinentes mais le groupe indique qu'elles n'ont aujourd'hui qu'un impact limité sur sa performance financière. Cependant, il précise que ces thématiques devraient continuer à gagner en importance dans les prochaines années.

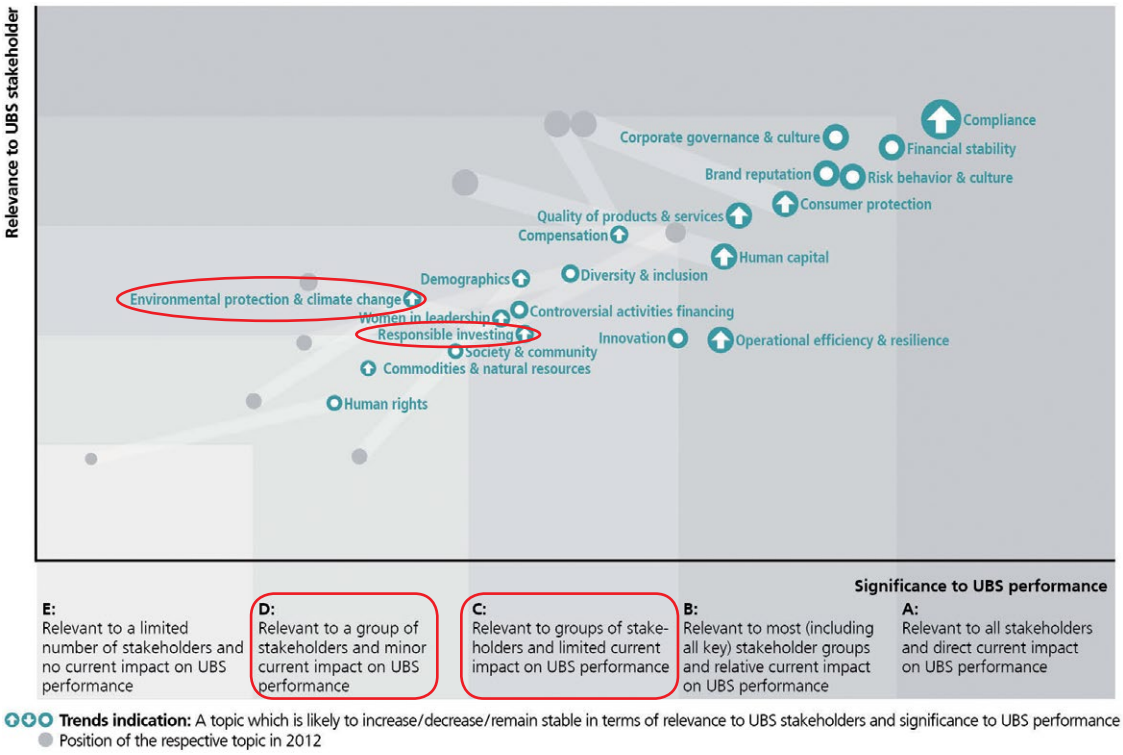

(http://www.ubs.com/global/en/about_ubs/corporate_responsibility/commitment_strategy/materiality-matrix.html)

Une intégration très variable dans les stratégies d'entreprise

La contribution à la transition vers une économie bas carbone et la lutte contre le changement climatique font rarement l'objet d'une politique globale transverse. Les actions mises en oeuvre sont très hétérogènes et sont généralement présentées séparément. Néanmoins, quelques acteurs ont développé des documentations dédiées à ce thème, comme la « *Climate Change Strategy: How Allianz Group contributes to a low-carbon economy* » publiée par l'assureur Allianz, la « *Climate Policy* » publiée par l'assureur italien Generali ou encore l'« Environment Statement » publié par la banque britannique RBS.

© Novethic 2015 - Financements verts : quelle contribution des banques et assurances européennes ?

Les principales composantes de ces politiques sont :

- **La réduction de l'impact environnemental direct.** Il s'agit historiquement de la thématique la plus mentionnée par les entreprises du panel. Ceci s'explique notamment parce qu'elle est intégrée aux standards de reporting extra-financier (GRI, GHG Protocol, cadre réglementaire français…). Toutes les entreprises du secteur mentionnent ainsi des politiques de réduction de leur consommation d'énergie ou des émissions de gaz à effet de serre liées à leurs locaux.

- **La prise en compte des risques environnementaux et sociaux dans les métiers.** L'analyse des risques s'est d'abord concentrée sur le financement de grands projets et sur les activités de gestion d'actifs. Elle s'étend aujourd'hui progressivement aux activités de prêts des banques de détail, à l'octroi de produits et services par les banques commerciales et les banques d'investissement et à l'offre de produits d'assurance.

- **L'offre de produits verts et responsables :** Les produits mentionnés varient selon les types de métiers. Les banques de détail peuvent offrir des prêts à taux préférentiels pour les projets disposant d'une composante environnementale. Les banques commerciales et d'investissement peuvent développer des indices bas carbone sur lesquels les entreprises fortement émettrices sont sous-pondérées. Les assureurs peuvent offrir des assurances automobile ou habitation encourageant les clients à réduire leur impact environnemental.

- **L'investissement vert :** Les assureurs et les filiales de gestion d'actifs des banques peuvent investir dans les énergies renouvelables et les technologies vertes, soit pour compte propre soit pour compte de tiers.

De manière générale, l'analyse des rapports fait apparaître deux types d'intégration aux stratégies d'entreprise :

- **Gestion des risques :** La contribution à une économie bas carbone apparaît englobée dans une politique plus générale de réduction des risques. Les risques liés au changement climatiques mentionnés par le panel sont de trois types. Les entreprises citent d'abord les risques de réputation résultant de l'exposition aux projets susceptibles d'être controversés. Elles mentionnent parfois le risque carbone associé à une potentielle hausse des prix de l'énergie et à l'introduction de nouvelles réglementations. Enfin, pratiquement tous les assureurs mentionnent les risques issus des conséquences physiques du réchauffement climatique (augmentation des évènements météorologiques extrêmes notamment).

- **Opportunités de marché :** Dans leur communication, certaines entreprises mettent en avant les opportunités « business » liées à l'offre de produits « verts ». Il s'agit alors d'accompagner les clients dans leur démarche de réduction de leur impact environnemental. Ces acteurs communiquent principalement sur la lutte contre le changement climatique et non sur une approche multicritère environnementale et sociale. Les entreprises anglaises et suisses du panel privilégient ce type d'approche à l'image d'HSBC (« Climate Business Opportunities ») ou de Credit Suisse.

Financements des énergies renouvelables

Une communication de plus en plus fréquente

La communication des banques et des assurances sur leur contribution à une économie verte repose principalement sur l'affichage d'exemples et d'indicateurs sur les projets verts financés. Ces pratiques sont en augmentation. Ainsi, en 2014, les trois quarts du panel publient un indicateur sur ses financements verts (efficacité énergétique, énergies renouvelables, transport durable, gestion durable de l'eau ou des déchets) contre 47% en 2012. Les financements d'énergies renouvelables sont les plus fréquemment mis en avant avec 60% du panel communiquant spécifiquement sur ce type d'actions.

Part du panel communiquant sur des financements verts

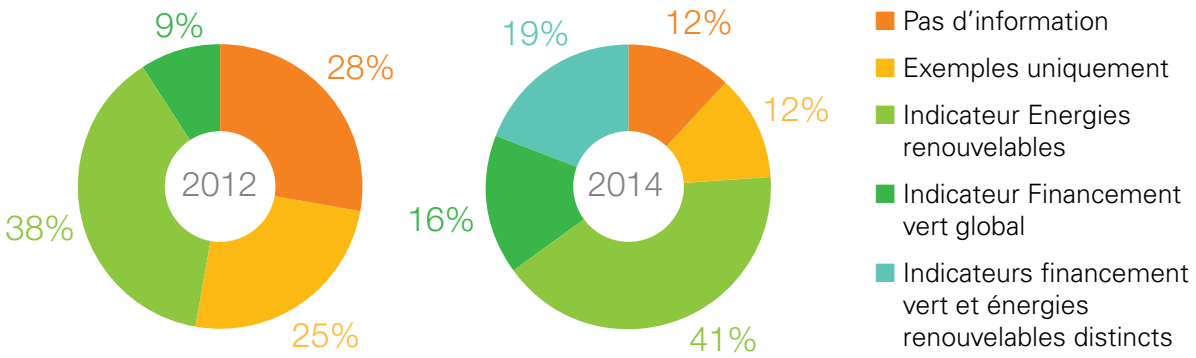

Des indicateurs hétérogènes et non comparables

Les périmètres couverts varient d'une entreprise à l'autre. Certains chiffres fournis englobent l'ensemble des activités y compris le conseil et les prêts, tandis que d'autres se limitent aux grands projets d'infrastructures. Plus précisément, pour les banques, les indicateurs peuvent couvrir les activités de banque de financement et d'investissement, les activités de prêts aux professionnels ou encore l'ensemble de ces activités simultanément. Pour les assurances, les indicateurs portent généralement sur les investissements en infrastructures réalisés sur fonds propres.

En outre, les informations fournies ne sont que rarement comparées au volume total des financements. Seules six entreprises du panel fournissent une telle information, soit en présentant la représentativité de leurs financements verts par rapport au reste de leurs financements (Rabobank, Intesa Sanpaolo) soit en affichant la part des énergies renouvelables dans leur financement du secteur énergétique (Crédit Agricole, RBS, ING group, HSBC).

Les indicateurs eux-mêmes sont également très hétérogènes, et varient en fonction de :

- **Projets « verts » comptabilisés :** Certains chiffres portent exclusivement sur des projets d'énergies renouvelables. D'autres incluent l'ensemble des secteurs liés à l'environnement (eau, déchets, efficacité énergétique), à l'image de ceux de la banque britannique Barclays.
- **Modes de comptabilisation :** Certaines entreprises comptabilisent uniquement les financements octroyés comme BNP Paribas tandis que d'autres communiquent sur la valeur totale des projets indépendamment du montant financé par l'institution elle-même. On trouve aussi ceux qui, comme la Deutsche Bank, communiquent sur ces deux types d'information. Enfin, quelques acteurs communiquent sur la puissance énergétique installée, parfois sans mention du volume de financement associé, à l'image de Banco Santander.
- **Périodes couvertes :** Les données peuvent correspondre à un flux de projets annuels, ou à une valeur cumulée sur une plus longue période (période 2008-2013 par exemple).

© Novethic 2015 - Financements verts : quelle contribution des banques et assurances européennes ?

- **Suivi dans le temps :** L'historique de l'indicateur sur les années précédentes n'est pas toujours rappelé. Au total, seules neuf banques et assurances fournissent un suivi de leur indicateur sur au moins deux années consécutives.

En l'absence de définition standardisée, chaque entreprise met en avant un indicateur qui lui est propre pour illustrer sa contribution au financement d'une économie verte. Les informations publiées sont ainsi difficilement utilisables pour comparer les acteurs entre eux. Elles s'apparentent souvent plus à de la communication qu'à un véritable reporting utilisable par un tiers. À cet égard, l'initiative « Financement à Impact positif » lancée en novembre 2014 par l'Observatoire de la Responsabilité sociétale des entreprises (ORSE) pour proposer une classification commune des projets peut représenter un pas dans la bonne direction.

Bonne pratique

Intesa Sanpaolo publie un indicateur sur son financement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables déconsolidé par type de financement. En outre, le groupe fournit une information sur la proportion des financements totaux concernés.

Financing for energy efficiency and renewable energy

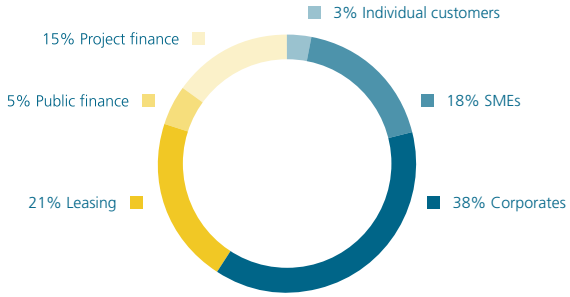

During 2013 more than 0.4% of overall Intesa Sanpaolo's commercial loans were related to renewable energy, agriculture and environment protection sectors, for a total of about 1.2 billion euro

(Intesa Sanpaolo Sustainability report 2013, p 130)

Une information plus développée mais des objectifs verts très limités

Quand on compare les informations recueillies en 2012 sur les financements verts dans les rapports des principales banques et assurances européennes et celles disponibles en 2014, on constate qu'elles se sont développées sans que les montants investis suivent la même tendance. Si plusieurs membres du panel communiquent sur le pourcentage que représentent les énergies renouvelables dans leur financement de projets (40 à 80%), cela ne prend pas en compte la totalité des montants réellement investis dans l'énergie au travers des investissements et des prêts aux entreprises. Ces chiffres sont en cohérence avec la part que prennent progressivement les énergies renouvelables puisque, selon Bloomberg New Energy Finance, elles représentent aujourd'hui 42% des investissements dans la production d'électricité[4].

Seules sept entreprises déclarent explicitement vouloir accroître leur financement en faveur des projets verts. Les engagements les plus précis concernent Allianz qui fait état d'une volonté d'investir au minimum 400 millions d'euros par an dans des projets d'énergies renouvelables, Zurich Insurance qui vise à investir 2 milliards de dollars dans des obligations vertes et Munich Re qui vise un volume d'investissement en énergies renouvelables de 2,5 milliards d'euros.

[4] Bloomberg New Energy Finance. Global trends in Renewable Energy Investment 2014.

Financement des énergies fossiles

Le financement des énergies fossiles n'est plus perçu comme anodin. Sept entreprises cherchent ainsi à justifier leur contribution au secteur des énergies fossiles dans un contexte de transition énergétique en expliquant que ces financements restent nécessaires. RBS, ING Group et Lloyds Banking vont plus loin en déclarant vouloir réduire la part de leur financement dédié aux énergies fossiles. Cependant, elles ne se fixent pas d'objectif précis.

Aucune entreprise ne communique d'indicateur global sur sa contribution aux énergies fossiles. Au mieux, quelques informations disparates peuvent être trouvées pour le financement de projets, dans le cadre d'une communication en lien avec les Principes de l'Équateur qui ventile les financements par type d'énergie. Cependant, aucun acteur ne communique sur son exposition au secteur pour le reste de ses activités comme le prêt aux entreprises ou l'investissement en actions ou en obligations. La banque RBS se distingue en communiquant sur son exposition aux énergies fossiles pour son activité de financement de projet et une partie de son activité de prêts.

De manière générale, les politiques liées au financement des énergies fossiles reposent sur la gestion des risques environnementaux et sociaux au travers notamment des politiques sectorielles et du respect des Principes de l'Équateur.

Bonne pratique

Dans une publication dédiée, **RBS** communique sur sa contribution au secteur énergétique et aux énergies fossiles en distinguant ses financements de projets et ses prêts. D'une part, la banque indique consacrer 1% de son activité de prêts à la production d'électricité. En considérant ses 25 plus importants emprunteurs dans ce secteur, la banque estime que seuls 5% de ces prêts servent à financer les énergies renouvelables. D'autre part, la banque communique sur son financement de projets dans le secteur de l'énergie, et indique que 65% du montant total est utilisé pour des projets d'énergies renouvelables.

Power sector activities supported by our general lending (top 25 Power clients, percentage of revenue)	2011	2012	2013
Distribution (gas and electricity)	35	34	53
Nuclear electric power generation	18	23	15
Gas power generation	15	12	12
Coal power generation	15	18	12
Renewable power generation	5	6	5
Other electric generation and transmission	3	0	2
Petroleum power generation	1	2	1
Extraction, production and manufacturing	5	0	0
Other business activities	3	5	0

RBS energy structured financing in 2011 – 2013 (% of total)	2011	2012	2013
Wind	31	53	57
Oil	10	13	29
Solar	14	13	8
Gas	13	0	6
Biomass	13	0	0
Short term operating reserve	11	4	0
Transmission	8	0	0
Combined cycle gas turbine	0	15	0
Fuel cell	0	2	0

(RBS Sustainability Briefing 2013, p6-7)

© Novethic 2015 - Financements verts : quelle contribution des banques et assurances européennes ?

Bonne pratique

ING Group communique sur l'évolution de son portefeuille de financement de projets dans le secteur de l'énergie en distinguant les énergies renouvelables, le gaz, le charbon et le pétrole. Entre 2008 et 2013, la part de projets d'énergies renouvelables est passée de 20% à 39%, soit un montant de 1,3 milliards d'euros à la fin de la période.

STRUCTURED FINANCE UTILITIES, POWER AND RENEWABLES PORTFOLIO EVOLUTION

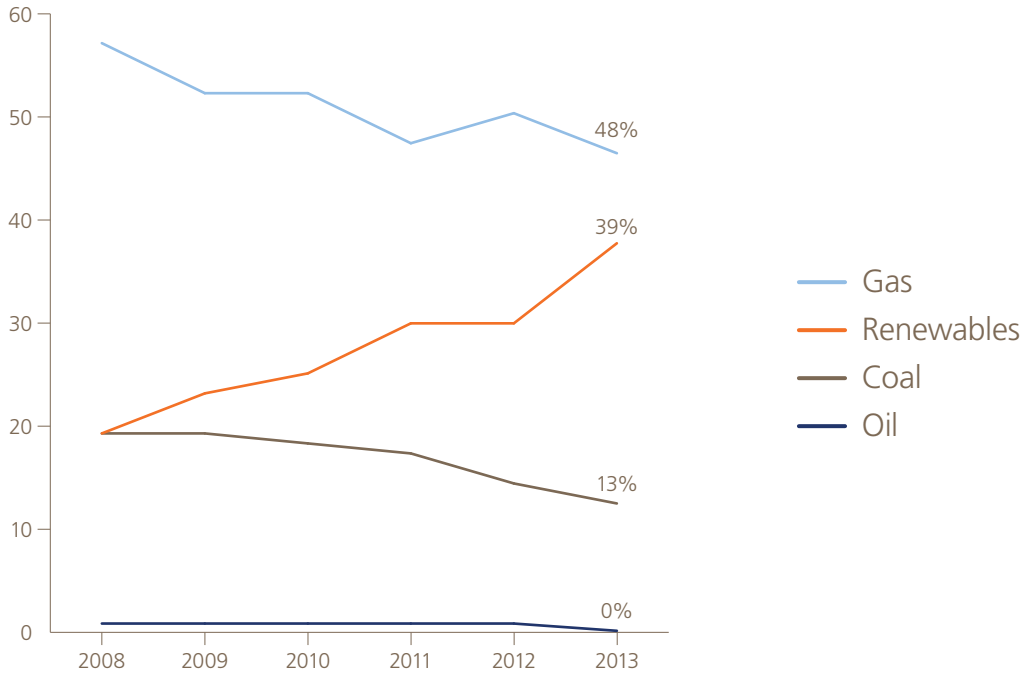

(ING Group Sustainability Report 2013, p52)

Recours à des analyses de risques environnementaux et sociaux

Les entreprises du panel sont de plus en plus nombreuses à mettre en place des systèmes de gestion des risques environnementaux et sociaux (risques ES) à l'échelle du groupe. Ainsi, 26 des 32 entreprises du panel communiquent sur ce type d'approche en 2014 contre 21 en 2012. Pour les banques, ces pratiques se sont largement généralisées dans le cadre de leurs activités de financements de projets, notamment du fait des Principes de l'Équateur. Toutes les banques du panel, à l'exception du Crédit Mutuel, communiquent ainsi sur une gestion des risques ES pour au moins une partie de leurs activités. Pour les assurances, le développement d'un système de gestion des risques environnementaux associé aux clients est plus récent. Il est déployé par six entreprises en 2014 contre seulement deux en 2012.

Nombre d'entreprises du panel ayant recours à une analyse des risques ES

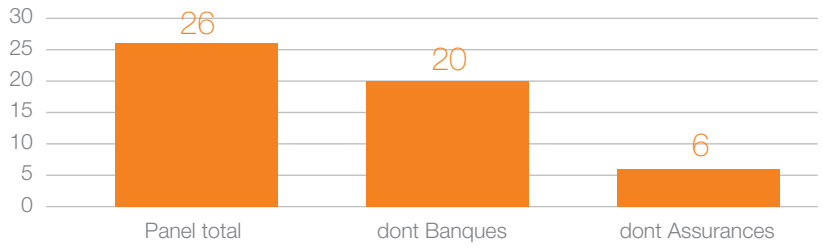

La montée en puissance de la notion de risques environnementaux et sociaux, associés aux campagnes ciblées d'ONGs qui prennent aujourd'hui les banques et les assurances pour cible a conduit certaines de ces institutions à adopter des politiques sectorielles pour les secteurs les plus sensibles. Elles s'appliquent progressivement à l'ensemble de leurs métiers.

Bonne pratique

La banque britannique **RBS** présente de manière synthétique son système de management des risques environnementaux et sociaux à travers ses politiques sectorielles qui concernent la production d'électricité, le jeu, l'armement, le pétrole et le gaz, les activités minières et la déforestation. Les transactions concernées par les politiques sectorielles sont présentées au Reputational Risk Comittee qui peut décider l'abandon de la transaction.

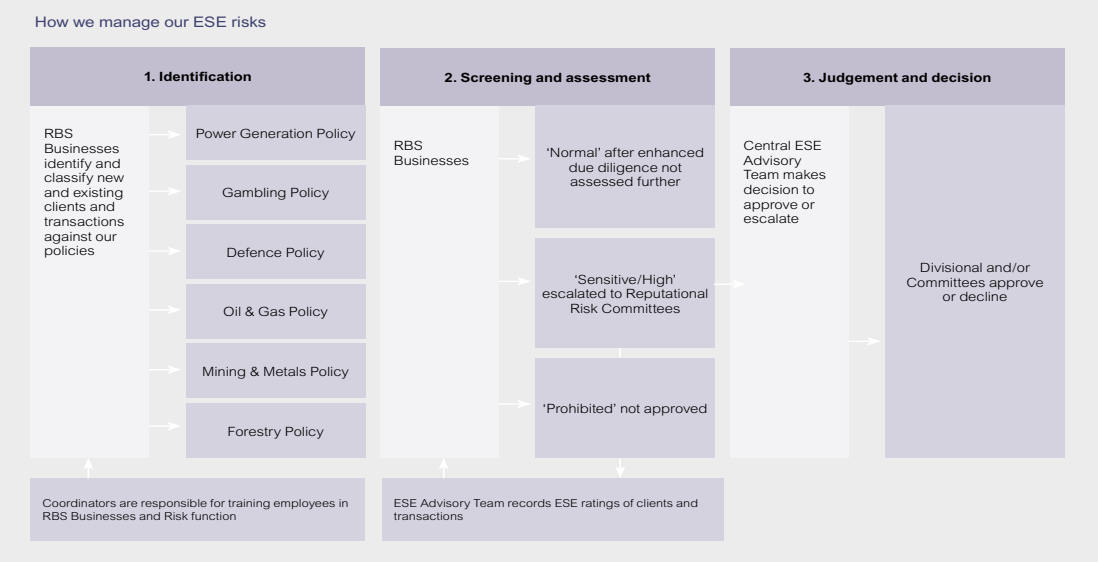

(RBS, Sustainability Review 2013, p25)

© Novethic 2015 - Financements verts : quelle contribution des banques et assurances européennes ?

Les Principes de l'Équateur : un référentiel qui s'élargit

Élaborés en 2003, les Principes de l'Équateur forment un cadre de référence pour la prise en compte des risques sociaux et environnementaux dans le financement de projets. Sur les 21 banques du panel, seules quatre, à savoir Commerzbank, Crédit Mutuel, Deutsche Bank et UBS ne sont pas signataires des Principes de l'Équateur. L'intégralité des banques signataires reporte sur l'analyse des risques ES conduite dans le cadre de leurs activités de financement de projets, conformément à l'application des Principes. Les reportings sont généralement fournis en nombre de dossiers analysés. Cependant, quelques acteurs à l'image de BBVA ou de HSBC vont plus loin en fournissant également un indicateur sur la valeur des transactions concernées.

Les Principes de l'Équateur s'appliquaient initialement aux projets de plus de 50 millions de dollars. Ils ont été étendus aux projets de plus de 10 millions de dollars ainsi qu'aux activités de conseil en 2006 et aux financements d'entreprises associés à des projets spécifiques en 2013. Les principes prévoient l'application d'une procédure de sélection des projets avec un classement en trois catégories A, B ou C selon le niveau de risques identifié. Les institutions ayant adopté ces principes s'engagent également à reporter annuellement sur les résultats de leur analyse. La nouvelle mouture publiée en juin 2013 porte une attention accrue au changement climatique. Elle prévoit notamment l'analyse de projets alternatifs moins carbonés et un reporting des émissions de gaz à effet de serre des projets émettant plus de 100 000 teq CO_2.

Outils internes d'analyse des risques

Banques

Les Principes de l'Équateur ne s'appliquent qu'à une faible partie des activités bancaires et certaines banques ont choisi d'étendre leur application ou de développer leur propre outil.
19 banques communiquent sur un système interne de gestion des risques ES pour les transactions identifiées comme sensibles. 11 d'entre elles précisent même le nombre de transactions ainsi analysées. Il s'agit par exemple de 3600 clients de la Société Générale ou de 236 transactions chez Barclays. La Deutsche Bank ou le Credit Suisse publient même une répartition de ces transactions par secteurs identifiés comme sensibles (énergies fossiles, activités minières, industries chimiques…). Cependant, les banques ne précisent pas à quelle part de leurs transactions ces chiffres correspondent et fournissent généralement peu de précision sur les métiers couverts.

Bonne pratique

La banque suisse **UBS** communique sur le nombre de transactions soumises à l'équipe d'analyse des risques ES pour une évaluation approfondie. Elle déconsolide cet indicateur en fonction de la zone géographique de l'opération et de la division métier concernée.

Environmental and social risk assessments

		For the year ended			% change from
	GRI[1]	31.12.13	31.12.12	31.12.11	31.12.12
Cases referred for assessment[2]	FS2	1,716	1,039	416	65
by region					
Americas	FS2	367	288	111	27
Asia Pacific	FS2	296	222	136	33
Europe, Middle East and Africa	FS2	373	225	119	66
Switzerland	FS2	680	304	50	124
by business division					
Wealth Management	FS2	298	157	59	90
Wealth Management Americas	FS2	46	5	5	820
Retail & Corporate	FS2	598	223	22	168
Global Asset Management	FS2	14	12		17
Investment Bank	FS2	657	533	330	23
Corporate Center[3]	FS2	103	109		(6)

1 Global Reporting Initiative (see also www.globalreporting.org). FS stands for the Performance Indicators defined in the GRI Financial Services Sector Supplement. 2 Transactions and onboarding requests referred to and assessed by environmental and social risk functions. 3 Relates to procurement/sourcing of products and services.

(UBS, Annual Report 2013, p288)

Certaines banques communiquent également spécifiquement sur leurs politiques d'analyse des risques ES applicables aux métiers de prêts. En 2014, 17 banques mentionnent de telles politiques, contre seulement quatre en 2012. Ces politiques peuvent être basées sur les politiques sectorielles ou reposer sur des outils dédiés à l'image du Environnemental Risk Assessment Tool (ERAT) de Nordea. Elles sont généralement récentes et les banques concernées communiquent de manière peu précise sur les types d'analyses effectuées. En outre, seuls sept acteurs fournissent une information sur leur déploiement. Standard Chartered précise par exemple que 170 clients de la banque de gros et 64 PMEs ont été suivis dans le cadre de leur analyse des risques ES.

Bonne pratique :

Pour son activité de prêts, la banque espagnole **BBVA** indique que 215 026 de ces entreprises clientes ont fait l'objet d'une analyse environnementale avec son outil Ecorating en Espagne. Elle publie également les résultats de l'analyse en précisant la classification en fonction des niveaux de risques identifiés (low, medium ou high).

Ecorating: customers data

Environmental risk scale	2013		2012		2011	
	Number	%	Number	%	Number	%
Low (1)	174.874	81,3	162.356	80,9	172.587	80,6
Medium (2)	39.532	18,4	37.706	18,8	40.726	19,0
High (3)	620	0,3	709	0,4	778	0,4
TOTAL	215.026	100,0	200.771	100,0	214.091	100,0

(BBVA, Information on Corporate Responsibility 2013, p101)

Assurances

En 2014, 6 assureurs sur les 11 du panel mentionnent prendre en compte les risques environnementaux et sociaux pour au moins une partie de leurs transactions, contre seulement 2 en 2012. Comme pour les banques, ces politiques reposent généralement sur l'identification de secteurs sensibles. Les transactions et clients concernés font alors l'objet d'une évaluation approfondie. Le déploiement de ces politiques est généralement récent et seul un assureur, l'espagnol Mapfre, reporte sur le volume de produits d'assurance vendus ayant fait l'objet d'une analyse des risques environnementaux.

Politiques sectorielles appliquées au secteur de l'énergie

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à communiquer sur des politiques internes pour identifier et gérer les risques environnementaux et sociaux de secteurs industriels considérés comme sensibles. En 2014, 18 entreprises sur les 32 du panel ont développé des politiques sectorielles concernant le secteur de l'énergie, soit 5 de plus qu'en 2012. Ces politiques sectorielles sont généralement l'apanage des groupes bancaires, bien que deux assureurs, Allianz et Zurich Insurance group, communiquent également sur l'existence de telles politiques. Dans la moitié des cas, les entreprises ayant élaboré des politiques sectorielles rendent publics les documents associés.

Les recommandations issues des politiques sectorielles sont souvent très générales. Dans 61% des cas, les entreprises se contentent de mettre en lumière les risques identifiés en indiquant que les projets concernés feront l'objet d'une évaluation approfondie. À l'inverse, 39% des acteurs ayant des politiques sectorielles communiquent sur des critères minimum dont le non-respect peut entraîner un refus de la transaction. Ces critères s'appuient généralement sur le respect des conventions internationales, de normes et de standards tels que ceux de l'IFC (International Financial Corporation) ainsi qu'à la conformité des technologies avec les standards de marché. Il est à noter que les seuils minimaux retenus diffèrent le plus souvent selon le pays d'implantation des projets (pays à haut revenu ou non).

© Novethic 2015 - Financements verts : quelle contribution des banques et assurances européennes ?

De manière générale, les politiques sectorielles dessinent des standards minimum qui permettent de repérer les projets les plus susceptibles d'être exposés à des controverses. Il ne s'agit en aucun cas d'une garantie que les meilleures pratiques du secteur seront mises en œuvre.

Par ailleurs, ces politiques n'ont souvent qu'une portée limitée. En effet, elles s'appliquent aux transactions dans lesquelles les projets sont clairement identifiés. Elles ne couvrent donc a priori pas l'intégralité des financements et investissements (prêts corporate, investissements en actions ou en obligations).

Détails par type d'énergie

Les politiques sectorielles applicables à l'énergie englobent généralement l'industrie du pétrole et du gaz, l'énergie hydraulique et nucléaire et la production d'électricité à partir de charbon.

Nombre d'acteurs disposant de politiques sectorielles

Pétrole & Gaz	16
Hydraulique	13
Nucléaire	11
Charbon	11
Fossiles non conventionnelles	10
Biocarburant / biomasse	2

- **Secteur pétrolier et gazier :** Aucune entreprise ne s'interdit de financer les compagnies pétrolières. Quelques banques à l'image de Crédit Agricole CIB excluent cependant les projets offshores pétroliers localisés dans l'Arctique. Les standards minimum proposés portent principalement sur le respect de diverses normes et conventions internationales comme l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (EITI) ainsi que l'existence d'une politique pour limiter les impacts environnementaux et sociaux des projets.

- **Hydroélectricité :** Les critères fixés portent principalement sur le respect de la convention de Ramsar protégeant les zones humides et le respect des standards utilisés par l'IFC. Certaines politiques sectorielles précisent également l'attention portée aux plans pour la relocalisation des populations locales.

- **Production d'électricité à partir d'énergie nucléaire :** Les critères fixés portent généralement sur la stabilité du pays hôte (pays non soumis à des sanctions internationales et en dehors de zones de conflit, pays membre de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique), la présence d'une autorité indépendante pour contrôler la sûreté des opérations nucléaires, l'existence d'une autorisation gouvernementale pour le projet et d'un plan pour le démantèlement… Seuls Commerzbank et ING Group déclarent ne pas financer de centrales nucléaires.

- **Production d'électricité à partir du charbon :** Aucune banque ne s'interdit de financer les centrales à charbon. Les politiques sectorielles prévoient a minima des due diligences plus poussées et le respect des normes internationales. Quelques entreprises communiquent également sur des critères minimum d'efficacité pour les nouvelles centrales thermiques à l'image de BNP Paribas (efficacité énergétique nette d'au moins 43% dans les pays à haut revenu et de 38% pour le reste des pays pour les nouvelles unités de production de plus de 350MW) ou de HSBC (seuils liés à l'intensité carbone des projets de 850 g CO_2/kWh dans les pays émergeants et de 550 gCO_2/kWh dans les pays en développement pour les centrales dont la capacité dépasse les 500MW). Enfin, plusieurs banques comme BNP Paribas ou Credit Suisse s'engagent à limiter leur participation au Mountain Top Removal, une technologie d'extraction minière à ciel ouvert réalisée à coups d'explosifs.

- **Énergies fossiles non conventionnelles :** Les politiques sectorielles mettent en avant la réalisation de due diligences renforcées et le choix de n'investir que dans des projets localisés dans des pays disposant d'un cadre réglementaire suffisant. BNP Paribas s'engage ainsi à ne pas contribuer à des projets de sables bitumineux en dehors du Canada et à vérifier l'existence d'objectifs de réduction de la consommation d'eau douce et des émissions de gaz à effet de serre. ING Bank s'interdit de financer des projets de gaz de schiste en Europe au moins d'ici fin 2016.

Lignes directrices pour les services financiers dans le secteur de l'énergie

L'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE) a publié en 2013 ses Lignes Directrices afin de recueillir les meilleures pratiques en matière de politiques sectorielles liées au secteur de l'énergie. Portées par plusieurs banques dont le Crédit Agricole et la Société Générale, l'initiative conseille de ne financer que les projets qui respectent certains critères, dont :

- **centrales à charbon :** efficacité énergétique supérieure à 43% dans les pays de l'OCDE à haut revenu et à 38% dans le reste des pays.
- **centrales nucléaires :** respect des standards de l'AIEA (Agence Internationale de l'Energie Atomique).
- **centrales hydroélectriques :** respect d'une sélection de critères de la Société Financière Internationale (IFC), filiale de la Banque Mondiale.
- **secteur pétrolier et gazier :** respect de standards et de conventions internationales dont entre autres, les critères minimaux de l'IFC pour les projets d'énergies non conventionnelles (gaz de schiste, sables bitumineux…), la convention de Ramsar sur les zones humides et l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.
- **secteur extractif :** respect de standards et de conventions internationales dont, entre autres, les critères minimaux de l'IFC…), la convention de Ramsar sur les zones humides et l'Initiative pour la transparence dans les Industries Extractives (EITI).

L'ONG environnementale les Amis de la Terre a salué la publication de ces lignes directrices tout en estimant qu'elles proposaient des critères insuffisants.

© Novethic 2015 - Financements verts : quelle contribution des banques et assurances européennes ?

Banques : offres de produits verts

Les banques du panel communiquent de plus en plus fréquemment sur les prêts « verts ». En 2014, 11 entreprises, soit la moitié des banques du panel, ont publié un indicateur sur le volume de prêts « verts » distribués.

Typologie de la communication des banques sur les prêts verts

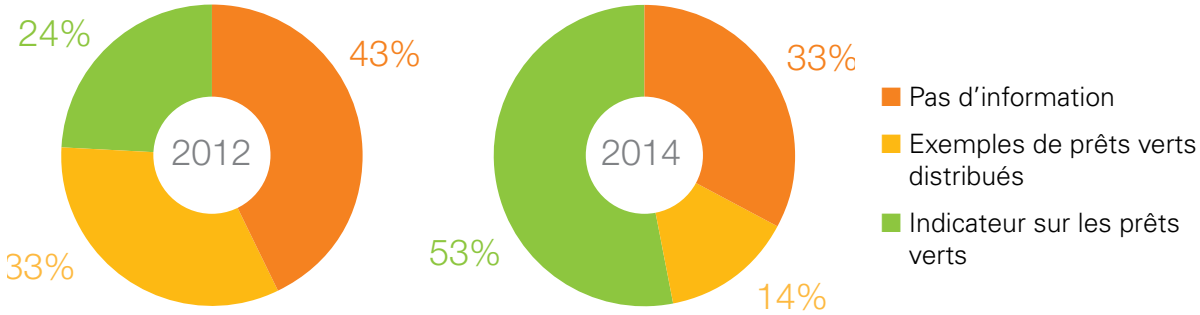

Quatre banques se contentent de communiquer sur des prêts réglementés, du type Eco PTZ en France ou prêts subventionnés de la KfW en Allemagne. Les sept autres mentionnent des prêts verts non réglementés, dont les définitions sont rarement présentées et peuvent différer d'une entreprise à l'autre. Par exemple, Rabobank communique entre autres sur ses « loans to sustainable technology and energy business », tandis que ING Bank communique sur le montant des « loans to sustainable projects », correspondant aux prêts dans les activités environnementales dans les secteurs de l'eau, des déchets et de l'énergie, hors prêts aux projets d'énergies renouvelables. De manière générale, les indicateurs publiés relèvent plus de la part de marché dans certains secteurs que d'une véritable mesure de l'effort des banques pour financer activement la transition vers une économie bas carbone.

Bonne pratique

La banque française **BPCE** communique séparément sur ses produits verts correspondants à des produits réglementés et non réglementés.

INITIATIVES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE LA CROISSANCE VERTE (STOCK)

	2013		2012	
Produits réglementés *(en euros)*	**Nombre**	**Encours**	**Nombre**	**Encours**
Épargne				
Livret de Développement Durable (LDD)	5 351 815	20 632 982 178	5 011 730	17 928 031 596
Dont fraction dédiée à l'environnement [1]		3 %		3 %
Prêts verts				
PREVair (prêt sur ressources LDD)	26 554	370 343 097	25 790	280 467 773
Ecureuil crédit DD (prêt sur ressources LDD)	39 073	278 539 637	39 002	289 701 561
Éco-PTZ	55 282	647 788 047	48 770	615 986 339
TOTAL PRÊTS VERTS RÉGLEMENTÉS	**120 909**	**1 296 670 781**	**113 562**	**1 186 155 672**

(1) Selon l'arrêté du 6 février 2007 relatif au Livret de Développement Durable.

	2013		2012	
Produits volontaires (non réglementés) *(en euros)*	**Nombre**	**Encours**	**Nombre**	**Encours**
Épargne				
Livret CODEVair	33 653	453 637 255	31 508	401 736 753
Prêts verts				
PREVair (sur ressources CODEVair)	11 550	371 290 860	15 755	464 159 648
PREVair Auto	4 111	33 935 237	2 135	18 447 094
Ecureuil auto DD	25 274	146 110 375	26 766	168 754 485
PROVair	1 056	120 298 405	1 528	265 701 862
TOTAL PRÊTS VERTS NON RÉGLEMENTÉS	**41 991**	**671 634 877**	**46 184**	**917 063 089**
TOTAL PRÊTS VERTS (RÉGLEMENTÉS + NON RÉGLEMENTÉS)	**162 900**	**1 968 305 658**	**159 746**	**2 103 218 761**

(BPCE, Document de référence 2013, p440)

Assurances : offres de produits verts

Huit groupes d'assurance sur les 11 du panel communiquent sur des produits d'assurance « verts ». Ces produits peuvent être de nature variée. On distingue notamment :

- L'offre d'assurance pour les projets d'énergies renouvelables,
- L'offre de produits d'assurance avec une prime préférentielle en fonction de critères environnementaux. Ces produits concernent généralement les véhicules électriques pour les assurances automobiles ou les logements basse consommation pour les assurances habitation.

Les assureurs se contentent généralement de lister le type d'offres disponibles par pays et les indicateurs sur les volumes de produits couverts sont rares. Seuls trois assureurs publient un indicateur sur leur offre de produits verts. Allianz précise avoir généré plus de 1,1 milliards d'euros de revenus à partir de ces Green Solutions dans le courant de l'année 2013. Generali communique sur près de 1,6 milliards d'euros de primes d'assurance avec une valeur ajoutée environnementale, représentant 2,8% de ses primes d'assurance totales. Mapfre communique sur le nombre de produits « verts » souscrits et le montant des primes d'assurance associées. Par ailleurs, l'assureur français Axa communique sur l'objectif de 100 M€ de nouveaux contrats issus de produits « verts » d'ici 2015 mais le groupe ne donne pas plus de précision.

Bonne pratique

L'assureur espagnol **Mapfre** publie d'une part le nombre de produits d'assurances vendus dont la transaction a fait l'objet d'une analyse des risques environnementaux et d'autre part un indicateur sur le volume de souscription des produits d'assurance verts. Pour cet indicateur, l'assureur distingue notamment les produits d'assurance pour les projets d'énergies renouvelables et les produits d'assurance pour les véhicules propres « greeen Motor Policies ».

ENVIRONMENTAL PRODUCTS AND SERVICES		
PRODUCT / SERVICE		2013
Environmental risk coverage	No. of policies	8,389
Insurance for sustainable projects	Net Premiums (€)	34,518,704
Environmental and energy saving services	Billing (€)	67,800

	Unit	2013	2012
Subscribed Environmental Third-Party Liability Policies	No.	8.389	3.203
Insured wind power facilities	MW	10.311	11.780
Insured wind turbine generators (WTGs)	No.	7.547	9.368
Sustainable forest plantations	ha	28.805	16.537
Green Motor Policies	No.	6.073	2.054
Net premiums on environmental products	€	34.518.704	31.816.463

(Mapfre, Annual Report 2013, p49)

Politiques d'investissement responsable

Les différentes banques et assurances du panel s'engagent de plus en plus dans des politiques d'investissement responsable. Huit groupes du panel (Allianz, Axa, CNP Assurances, Generali, Lloyds banking group, Munich Re, Nordea et Zurich Insurance) sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). 16 autres groupes n'ont qu'une de leurs filiales de gestion d'actifs signataire de l'initiative. Le pourcentage d'entreprises du panel communiquant sur ces politiques est passé de 69% en 2012 à 75% en 2014.

© Novethic 2015 - Financements verts : quelle contribution des banques et assurances européennes ?

Part du panel communiquant sur une gestion d'actifs responsable

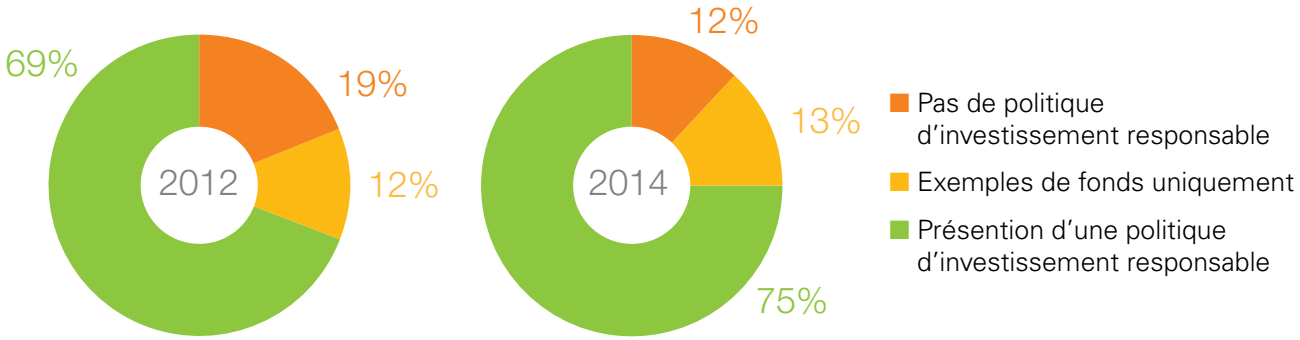

Le reporting autour de ces pratiques s'est également amélioré avec 59% du panel (contre 50% en 2012) reportant sur le volume d'actifs couverts par ces politiques. Cependant, il est difficile de comparer leur niveau de déploiement à partir des communications publiques. En effet, les pratiques comptabilisées comme « responsables » peuvent correspondre à différentes approches et différents niveaux d'exigence selon les entreprises.

Très rares orientations vers le changement climatique

Les politiques d'investissement responsable portent sur l'analyse de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance des investissements. Cela inclue donc l'analyse de l'impact sur le changement climatique des activités financées. Cependant, rares sont les acteurs fournissant des précisions sur la manière dont ces critères sont pris en compte.

Bonne pratique

Dans l'univers de 1800 émetteurs d'obligations qu'elle analyse, la **Deutsche Bank** effectue une analyse spécifique sur le carbone qui lui permet de retenir entre 75 et 120 émetteurs sur ce critère.

ESG investment process for corporate bonds

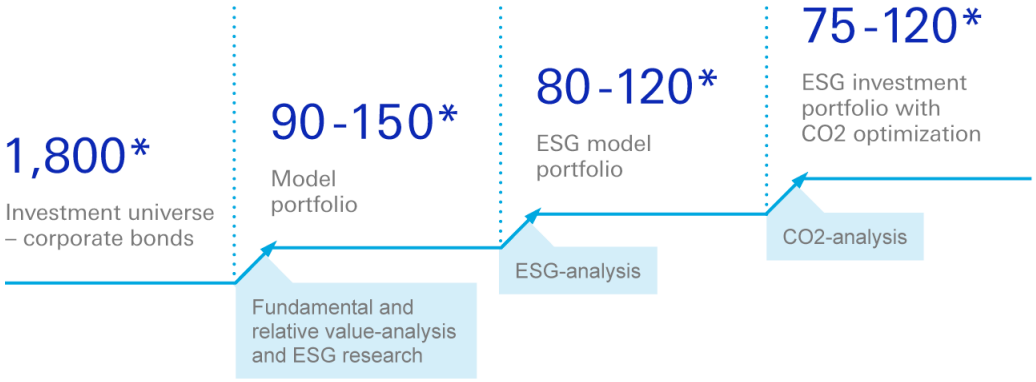

(Deutsche Bank, site internet)

Une offre rare de placements verts

Huit entreprises communiquent spécifiquement sur des offres de placements « verts ». Ces produits peuvent correspondre à des fonds d'infrastructures vertes dédiées à une clientèle institutionnelle (Renewable Energy Fund d'Allianz Global Investors), à des fonds actions thématiques (Amundi Valeurs Durables) ou à des contrats d'assurance vie investis dans des secteurs offrant une valeur ajoutée environnementale (Green Life Insurance d'Allianz).

Une mesure focalisée sur l'impact direct

La quasi-totalité du panel publie un indicateur sur ses émissions de gaz à effet de serre. Cependant, cet indicateur porte uniquement sur les émissions directes des banques et des assurances. Il correspond pour la plupart des acteurs aux émissions liées aux consommations énergétiques des locaux (scope 1 et 2) et aux déplacements professionnels (scope 3) voire pour certains acteurs, à certaines émissions liées à l'achat de produits et services (scope 3).

Part du panel affichant un indicateur sur ses émissions de gaz à effet de serre

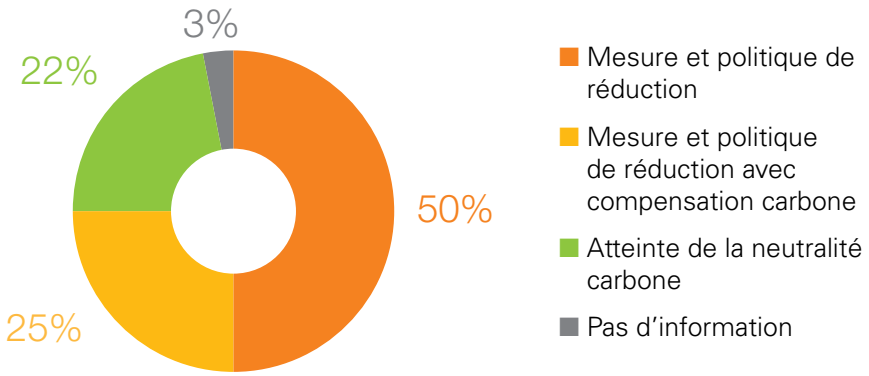

Cet indicateur s'accompagne systématiquement de la présentation d'une politique de réduction des émissions. Sept entreprises, soit 22% du panel, vont même plus loin en communiquant sur la neutralité carbone de leurs opérations. Ces acteurs ont neutralisé leur bilan carbone grâce à la production ou l'achat d'électricité renouvelable pour leurs sites et au recours à des dispositifs de compensation carbone.

Bonne pratique

La **Deutsche Bank** publie l'historique des émissions de CO_2 liées à ces opérations et des mesures de compensation utilisées. Elle a atteint la neutralité carbone depuis 2012 grâce au recours à l'électricité d'origine renouvelable pour ses locaux et l'achat de certificats de compensation carbone.

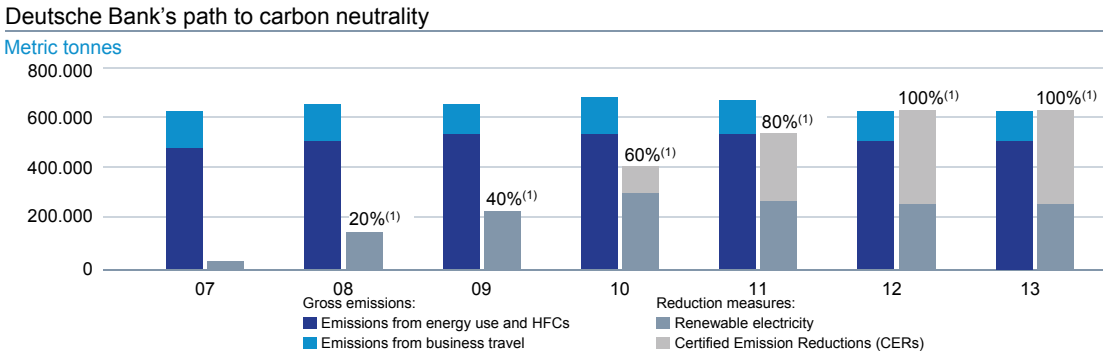

(Deustche Bank, Investor Relations, Communications, CSR & Public Affairs/Group Sustainability London, 26 June 2014)

Des travaux de recherche sur l'impact induit

Cependant, les émissions liées au fonctionnement propre ne représentent qu'une toute petite fraction des émissions générées par les banques et les assureurs. Au travers de leurs activités financées, ces acteurs sont indirectement responsables de volumes d'émissions beaucoup plus importants. Or si la quasi totalité du panel communique sur ses émissions propres, une seule banque communique sur ses émissions financées.

© Novethic 2015 - Financements verts : quelle contribution des banques et assurances européennes ?

Communication sur les émissions financées

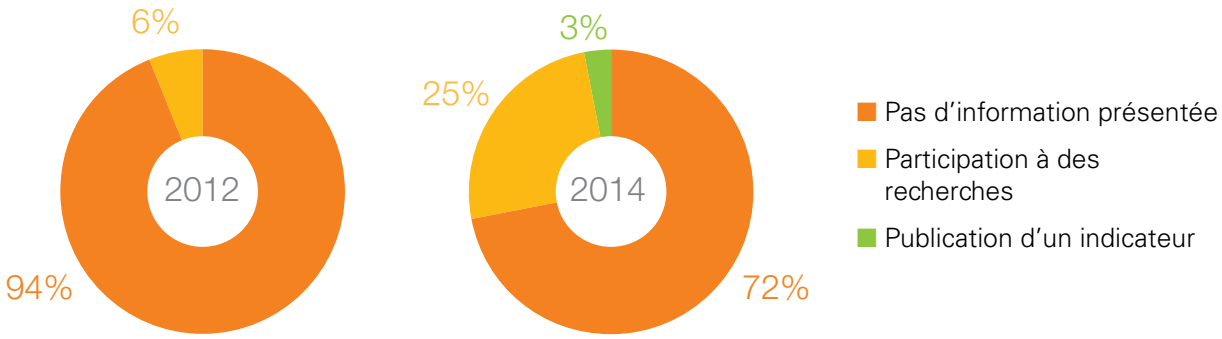

La notion d'émissions financées, et donc de responsabilité du secteur financier dans le changement climatique, a beaucoup évolué en deux ans. Si 94 % du panel ne communiquait pas sur le sujet dans la première étude réalisée par Novethic, ce chiffre a baissé de 22 points. De plus, un quart du panel participe à des programmes de recherche pour définir des méthodologies. Huit banques et une assurance mentionnent ainsi un travail de recherche sur la mesure des émissions induites par leurs activités. Cette réflexion peut être menée en interne à l'image de Credit Suisse ou de Generali, ou dans le cadre d'un groupe de travail international comme celui aujourd'hui piloté par le GHG Protocol et l'UNEP FI pour la Société Générale. La banque italienne UniCredit mentionne un travail d'identification de l'exposition à des centrales électriques au travers de financement de projets ou de prêts. Ce travail a donné lieu à une estimation des émissions financées associées. Cependant, la banque n'en fournit pas les résultats. Seul Crédit Agricole communique sur l'ordre de grandeur estimé à partir de sa méthodologie.

La réticence à communiquer sur les émissions financées dans la documentation institutionnelle peut s'expliquer par le faible niveau de maturité de ces méthodologies, le manque de disponibilité des données et la crainte que les résultats soient mal compris.

Initiatives de mesure des émissions du secteur financier

Diverses initiatives ont publié des méthodologies de mesure des émissions financées qui permettent de distinguer deux approches :

- **une approche « Bottom up »** qui nécessite d'agréger les émissions de gaz à effet de serre de chacun des projets et entreprises financés pour chacune des lignes métiers. Ce type d'approche est utilisé par l'Agence Française de Développement (AFD) qui a ainsi mis en place une estimation systématique de l'impact carbone des projets financés, ou dans le Carbon Screener® Model développé en 2013 par Bank of America Merill Lynch pour des portefeuilles d'actions cotées à partir d'une base de données d'émissions d'entreprises.

- **une approche « Top down »** qui vise à estimer les émissions financées sur des périmètres plus complexes et étendus. Les méthodologies partent alors de la part de marché de l'entreprise par secteurs d'activités et zones géographiques plutôt que du détail des lignes de financement et d'investissement. C'est l'approche retenue par la méthodologie P9XCA développée par la Chaire Finance et Développement Durable de l'université Paris Dauphine pour le compte de Crédit Agricole.

Des tiers externes ont également cherché à mesurer l'empreinte carbone des groupes bancaires et d'assurance en se basant sur les données publiques. En 2010, le cabinet Utopies et Les Amis de la Terre ont par exemple publié un classement des émissions CO_2 des banques françaises en se basant sur leurs expositions sectorielles publiées dans le cadre des règles prudentielles. De même, le cabinet Néerlandais Profundo a estimé les émissions financées liées à l'exposition aux énergies fossiles des 93 plus grandes banques mondiales.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DES AGENCES DE NOTATION

Novethic a interrogé plusieurs agences de notation extra-financière sur leur méthodologie d'analyse du secteur financier et recueilli les témoignages de Julia Haake d'oekom research, Fouad Benseddik de Vigeo, Matt Moscardi de MSCI ESG Research et Hendrik Garz, Claudia Volk et Silvana van Schaik de Sustainalytics.

Reconnaissance du poids de l'impact environnemental indirect du secteur

Pendant longtemps, l'analyse environnementale des banques et des assurances s'est concentrée sur le fonctionnement des entreprises en se focalisant sur leurs impacts directs comme les consommations énergétiques des locaux. Aujourd'hui, l'ensemble des agences de notations interrogées mettent l'accent sur leur responsabilité environnementale indirecte à travers des activités financées.

Des analyses centrées sur les systèmes de gestion des risques

Les agences de notation n'ont pas de critères spécifiques pour analyser la contribution des banques et des assurances à la lutte contre le changement climatique et à la transition énergétique. Ces enjeux sont abordés indirectement au travers de l'analyse des systèmes de gestion des risques Environnementaux et Sociaux (ES) et de l'offre de produits à valeur ajoutée environnementale. Pour les assurances et les filiales de gestion d'actifs des banques, les politiques d'investissement responsable sont également prises en compte. De manière générale, ces critères pèsent entre 15 et 20% de la notation finale des entreprises du secteur financier.

A minima, les agences de notation font une analyse à l'aune des standards environnementaux. Elles s'attachent également de plus en plus à vérifier leur mise en oeuvre effective. Pour cela, elles étudient par exemple les procédures associées à ces politiques et l'existence de ressources dédiées. Elles vérifient également dans quelle mesure ces politiques peuvent conduire à l'abandon de transactions qui seraient jugées trop risquées. Cependant, les pondérations entre les critères utilisés varient d'une agence de notation à l'autre. Ainsi, Vigeo examine avant tout l'existence et le déploiement de politiques de gestion des risques environnementaux et sociaux alors que MSCI ESG Research met davantage l'accent sur l'analyse des activités financées.

Une analyse critique des informations publiées sur les financements verts

Les agences de notation extra-financière sont critiques vis-à-vis de la communication des banques et des assurances sur leurs financements et leurs offres de produits « verts ». Elles déplorent que les entreprises ne communiquent que sur une partie assez faible de leurs activités et qu'elles mettent rarement en regard ces informations à leur exposition aux énergies fossiles. Julia Haake, d'oekom research explique ainsi : « *Pour les banques, la contribution à des projets d'énergies renouvelables reste souvent bien trop marketing. Il ne suffit pas que les banques financent quelques projets verts, nous attendons des efforts plus fondamentaux pour remettre en cause le modèle des énergies fossiles.* » Sustainalytics remarque que seuls des standards de reporting communs permettraient de comparer la contribution à l'économie verte des banques sur la base de leur communication RSE. En outre, Vigeo et oekom research soulignent que tous les projets dans des secteurs dits « verts » ne sont pas toujours responsables, à l'image des barrages hydrauliques qui peuvent conduire à déplacer des populations et n'ont pas toujours un bilan d'émission de gaz à effet de serre positif.

© Novethic 2015 - Financements verts : quelle contribution des banques et assurances européennes ?

Les agences de notation intègrent donc d'autres types d'informations pour mettre en perspective celles publiées par les banques. Il peut s'agir d'alertes et d'études publiées par les ONGs, ou de leurs propres estimations sur les activités financées.

Les controverses comptent dans l'analyse

Les alertes sur les controverses fournissent aux agences des informations sur l'exposition à des projets ou des entreprises ayant un impact environnemental négatif critiqués par des ONGs ou des communautés locales. Toutes les agences de notation interrogées prennent en compte ce critère. Chez oekom research, les controverses environnementales peuvent venir dégrader la note finale de l'entreprise analysée de 20 à 30%, voire plus dans des cas extrêmes, si l'entreprise est exposée à des crises de ce type et n'a pas mis en en place de moyens suffisants pour y répondre.

Vers une vérification de l'impact des processus ESG

Les agences de notation s'interrogent de plus en plus sur les résultats des politiques mises en oeuvre par les banques et les assurances. Pour vérifier l'impact effectif de ces politiques, Sustainalytics et MSCI ESG Research ont tenté d'estimer les activités financées à partir de données réglementaires publiques.

Dans son rapport sectoriel 2014, Sustainalytics a ainsi publié un focus spécifique intitulé *« Syndicated loans : a test of banks' ESG attitudes »*. L'étude se base sur l'examen des prêts syndiqués des banques. Ce type de prêts, accordés simultanément à une entreprise par plusieurs banques, fait l'objet d'une communication publique qui peut permettre d'estimer l'exposition des banques aux différents secteurs d'activités. Cependant, ils ne représentent qu'une petite partie du total des prêts bancaires. L'étude suggère que la répartition des portefeuilles de prêts syndiqués ne permet pas de confirmer que les banques se désengagent de secteurs présentant de forts risques environnementaux. À l'inverse, elle met en lumière des entreprises fortement exposées au secteur des énergies fossiles et à des émetteurs dont les performances ESG sont médiocres. À l'échelle du panel, Nordea apparaît en dixième position des arrangeurs dont la part de transactions avec des compagnies pétrolières est la plus élevée et HSBC apparaît parmi les quatre premiers arrangeurs exposés à des émetteurs très mal notés.

Dans sa méthodologie de notation du secteur financier, MSCI ESG Research cherche à reconstituer les portefeuilles de crédits, d'actifs ou de primes d'assurance des entreprises analysées. Pour les métiers bancaires, l'analyse du portefeuille de crédits s'appuie sur l'analyse des prêts syndiqués et des reportings publiés dans le cadre des réglementations prudentielles. Pour les métiers de la gestion d'actifs et de l'investissement, les actifs sont analysés par catégorie d'investissement, par zone géographique et par secteur d'activité. Pour les métiers d'assurance, elle porte sur la répartition des primes d'assurances. Les résultats montrent que les banques sont plus exposées à des secteurs dont les risques environnementaux sont plus élevés que la moyenne de l'économie. Ces données sont également utilisées pour vérifier dans quelle mesure les banques et les assurances intègrent des critères environnementaux dans le calcul de leurs primes de risque et pour réaliser des mesures d'empreinte carbone des portefeuilles.

Ces méthodologies d'analyse basées sur des données de transactions sont récentes et reposent sur des données souvent approximatives. Elles représentent cependant une piste prometteuse pour comparer les politiques environnementales affichées par les entreprises et mesurer leur impact effectif sur leurs pratiques des affaires.

LES FINANCEMENTS VERTS VUS PAR LES ONGS

Les critiques et pressions des ONGs pour réorienter la finance vers des pratiques plus durables ne sont pas récentes. En janvier 2003 déjà, plus de 200 ONGs signaient la déclaration de Collevechio pour appeler le secteur financier à respecter six principes dont la prise en compte d'objectifs sociaux et environnementaux et la transparence sur leurs activités. En janvier 2006, lors du Forum de Davos, les ONGs WWF et BankTrack ont publié une étude baptisée *« Shaping the Future of Sustainable Finance: Moving the Banking Sector from Promises to Performance »*. Cette étude classe les politiques de financement de 39 banques internationales selon 13 thématiques allant du changement climatique aux droits humains.

Mobiliser contre l'impact des activités financées

À partir de 2007, les Amis de la Terre ont plus spécifiquement pointé du doigt l'impact environnemental induit par les activités du secteur. Les études *« Banques françaises, banques fossiles ? »* (2007) et *« Assurances françaises, changements climatiques garantis »* (2008) soulignent le retard d'un secteur qui se préoccupe encore principalement des émissions de gaz à effet de serre liées à ses locaux en occultant l'enjeu beaucoup plus important des émissions induites par ses financements. Le guide *« Environnement, Comment choisir ma banque ? »* classe les grandes banques françaises en fonction de leurs impacts environnementaux et sociaux afin d'informer les épargnants et de les pousser à changer de banque. Initialement publié en 2009, ce guide a été réactualisé en 2011 et en 2014.

Attaque en règle contre le financement des énergies fossiles

Dans le rapport publié en 2011 *« Bankrolling climate change »*, le réseau international BankTrack étudie la contribution de 93 banques internationales au financement des énergies fossiles en analysant le financement des 30 principales entreprises minières de charbon et aux 40 principaux opérateurs de centrales à charbon entre 2005 et mi 2011. Cette étude a été mise à jour en 2013 puis en 2014 avec l'analyse de 40 entreprises minières supplémentaires et l'extension des données analysées jusqu'à avril 2014. Cette dernière étude a été reprise par les Amis de la Terre dans *« L'argent sale des banques françaises »*. Elle révèle que les banques françaises ont soutenu à hauteur de plus de 30 milliards d'euros le secteur du charbon entre 2005 et avril 2014, avec une hausse de 218% des financements sur la période.

Les ONGs mettent en lumière les nombreuses controverses auxquelles est exposé le secteur financier. Facing finance et BanckTrack fournissent notamment sur leur site internet des listes de projets controversés auxquels sont exposées les grandes banques internationales. Les ONGs mènent également des actions pour interpeller directement les banques à se désengager de tels projets. Société Générale a ainsi été ciblée par Les Amis de la Terre, Attac et Bizi ! pour sa contribution au projet Alpha Coal, un projet de mine à ciel ouvert en Australie. Après plusieurs mois de pressions, la banque française a fini par annoncer l'arrêt de son implication au travers d'un communiqué publié en décembre 2014.

© Novethic 2015 - Financements verts : quelle contribution des banques et assurances européennes ?

CONCLUSION

L'analyse des risques environnementaux se structure

Sous l'effet de la pression des ONGs et de la prise de conscience des risques financiers induits par le changement climatique, les banques et les assurances renforcent leur système de gestion des risques environnementaux. Ils s'appuient sur la mise en place de politiques sectorielles et l'élaboration de système interne qui s'étendent progressivement aux différents métiers.

Financements verts : des atouts pour la communication mais pas de stratégies ambitieuses

Depuis 2012, la prise de conscience du rôle du secteur financier pour la transition vers une économie bas carbone s'est généralisée. Cependant, la communication du secteur reste aujourd'hui tournée vers la mise en avant des financements verts. Elle ne montre que rarement l'évolution annuelle sur un périmètre pertinent et comparable et passe généralement sous silence le financement des énergies fossiles et les impacts induits. En outre, l'allocation aux financements verts n'a pas significativement évolué et la part des volumes alloués aux projets d'énergie renouvelable a même parfois diminué. À ce titre, les communications du secteur s'apparentent plus à des communications marketings qu'à de véritables reportings exhaustifs sur les pratiques et leur adéquation avec la transition vers une économie bas carbone.

2015 : année du climat et de la mobilisation des acteurs financiers ?

Le financement des transitions écologiques, énergétiques et climatiques est au cœur du débat et l'analyse des rapports des grandes banques européennes témoigne qu'elles sont encore loin d'être en ordre de bataille pour jouer un rôle moteur dans ce domaine. Les initiatives se multiplient pourtant pour les pousser à verdir leur métier. On peut notamment en citer deux :

- Le guide de l'organisation américaine CERES, *« Investing in the Clean trillion »* publié en janvier 2014, émet dix recommandations aux acteurs du secteur ainsi qu'au régulateur pour accélérer l'investissement dans les technologies vertes. Il identifie notamment différents véhicules de financement comme les green bonds qui pourraient être mieux utilisés.

- Le guide de l'ONG WWF *« ESG integration for banks »* traite plus spécifiquement de la gestion des impacts ESG indirects des métiers bancaires (prêts, conseils, financement de projets). Il propose quelques exemples de bonnes pratiques pour la mise en place d'un système de gestion de risques et de limitation des impacts induits.

Un appel à la mobilisation générale, lancé par les différents gouvernements réunis à Paris pour la COP21 en décembre 2015, donnerait sans doute une forte accélération au mouvement esquissé par l'étude de la communication des banques et des assurances. Ces entreprises sont de plus en plus nombreuses à admettre leur rôle dans le financement des émissions. Le corollaire de ce raisonnement consiste, en principe, à orienter leurs financements vers des modèles plus verts. Au regard de la part très modeste des activités concernées, il ressort qu'elles n'ont pas encore franchi le pas.

FINANCEMENTS VERTS

QUELLE CONTRIBUTION DES BANQUES ET ASSURANCES EUROPÉENNES ?

Une étude du Centre de Recherche,
réalisée par Yona Kamelgarn
sous la direction de Dominique Blanc.

Novethic, filiale de la Caisse des Dépôts, est un centre de recherche sur l'Investissement Responsable et un média expert sur l'économie responsable. Créé en 2001, Novethic est aujourd'hui l'unique source de statistiques sur l'ISR en France. Le centre de recherche en analyse les grandes évolutions et y consacre des études thématiques. www.novethic.fr

© Novethic 2015
Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet d'une autorisation de Novethic.
Toute citation ou utilisation de données doit s'effectuer avec l'indication de la source.